

Pourquoi et comment prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire ?

JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

Le 11 décembre 2013 au Bourget du Lac (73)

Contexte :

Afin de garantir les principes d'une gestion équilibrée de la ressource à l'échelle des bassins versants, les acteurs de l'aménagement du territoire, et plus particulièrement les professionnels de l'urbanisme doivent comprendre et s'approprier les enjeux liés à l'eau. Les projets d'aménagement peuvent avoir des impacts importants sur le cycle de l'eau et il est nécessaire d'anticiper et d'intégrer en amont ces enjeux.

Les métiers de l'urbanisme ne sont pas nouveaux mais la prise en compte des questions environnementales dans les projets d'aménagement est relativement récente, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Avec la Loi Solidarité Renouvellement Urbain de 2000 (Loi SRU), la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et les lois Grenelle, une nouvelle dynamique est apparue dans le monde de l'urbanisme.

Les gestionnaires de milieux aquatiques travaillant dans les structures de bassin versant de type syndicat de rivière disposent de nombreux éléments de connaissance des problématiques liées à l'eau sur leur territoire et il est important de les solliciter lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Objectifs :

Accompagner les acteurs de l'urbanisme sur les enjeux de l'eau pour leur permettre de mieux intégrer, gérer et protéger la ressource en eau dans les projets d'aménagement et dans les documents d'urbanisme afin de participer à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux préconisée par la Directive Cadre sur l'Eau.

Publics :

Elus, urbanistes de bureaux d'étude et de collectivités, chargés de mission SCOT, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques nouvellement en poste, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des Agences de l'eau et des Conseils Régionaux, associations, chercheurs, étudiants.

En partenariat avec :



Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00

Accueil des participants

09:30 Organisation de la gestion de l'eau en France

Présentation de la structuration de la gestion de l'eau, des acteurs et des outils. Présentation des nouveautés apportées par le projet de loi de décentralisation prévoyant la création d'une compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation ».

Hervé CALTRAN - Grand Lyon & Julien BIGUE - Association Rivière Rhône Alpes

10:30 Urbanisation et cycle de l'eau

Quelle influence peut avoir l'aménagement du territoire sur le cycle de l'eau ? Présentation de l'impact de la ville et de ses infrastructures sur l'eau et les milieux aquatiques.

Jean-Paul BRAVARD - Professeur émérite à l'Université Lumière Lyon 2

11:30 Contexte réglementaire de la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme

La réglementation impose une prise en compte de l'eau, et notamment du SDAGE et des SAGE, dans les documents d'urbanisme. Les aménageurs peuvent solliciter les gestionnaires de milieux aquatiques pour émettre des préconisations sur ces documents. Eclairages sur la réglementation, le SDAGE et la notion de compatibilité.

Delphine CATHALA - DREAL Rhône-Alpes et co-rédactrice du guide « eau et urbanisme »

12h15

Déjeuner

13:45 Outils de gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant

La gestion du bassin versant de Basse Vallée de l'Ain se fait à travers un SAGE et un Contrat de rivière. Présentation de ces outils de gestion et de planification, de leur lien avec l'urbanisme et de leurs articulations sur le territoire.

Céline THICOIPE - Syndicat mixte du bassin versant de la Basse Vallée de l'Ain (01)

14:30 Risque liés à l'eau et urbanisme

En complément des plans de prévention des risques, les structures de bassins versants peuvent inscrire différents éléments tels que les zones inondables dans le cadre de l'annexe sanitaire du PLU. Cette annexe représente une bonne opportunité pour intégrer des prescriptions complémentaires sur la gestion des digues. Cela a une incidence sur l'aménagement du territoire.

Emmanuel RENOUE - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Abords (74)

15:30 Comment décliner la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ?

A partir du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et des retours d'expérience sur les territoires (contrats corridors), les premières pistes de réflexion pour décliner la trame régionale à une échelle locale seront présentées. Tout l'enjeu du plan d'action sur 6 ans du SRCE sera d'accompagner les acteurs de l'aménagement du territoire dans cette prise en compte de la Trame Verte et Bleue.

Julien SEMELET - Région Rhône-Alpes

16:30

Fin de journée

PLAN D'ACCÈS

Bâtiment de l'Horloge

Savoie Technolac

16, avenue Lac du Bourget

73370 LE BOURGET DU LAC

Tél : 04 79 25 36 36

Accès :

En voiture : à 60 minutes de Lyon, 55 minutes de Genève, 30 minutes d'Annecy et de Grenoble par autoroute et à moins de 10 minutes en voiture des centres-villes de Chambéry et Aix-les-Bains.

En transport en commun : à 15 minutes en bus des gares TGV et des centres-villes de Chambéry (ligne 9 - arrêt « La Traverse ») et Aix-les-Bains (ligne 1 - arrêt « La traverse »).

